

Grâce aux efforts déployés en grande partie par le secrétaire d'Etat américain, M. Kissinger, l'accord sur le dégagement des troupes israélo-égyptiennes a été conclu et exécuté. Nous espérons tous qu'il sera bientôt suivi d'un accord similaire entre Israël et la Syrie malgré les combats qui se déroulent encore sur les hauteurs du Golan. Je sais que ces accords ont été décrits comme étant de nature plutôt militaire que politique. Pourtant, on peut les envisager comme les premières mesures négociées en vue d'un accord global.

Il est essentiel, à mon avis, que le dégagement, une fois mené à bien sur le front du Golan, soit rapidement suivi d'une reprise des pourparlers de Genève auxquels participeraient toutes les parties au conflit. L'élan actuel, qui a déjà donné lieu à tant d'espoir, doit être maintenu si l'on veut amorcer le travail d'élaboration d'un traité de paix global pour le Moyen-Orient.

Les chances de parvenir à des négociations significatives sont toutefois compromises chaque fois qu'il se produit des actes de terrorisme au Moyen-Orient. Je pense notamment à la récente tragédie survenue à Kiryat Shmonah. Quel qu'en soit le motif, tous ces actes doivent être condamnés. Ils suscitent des réactions violentes et des représailles et influent de façon tout aussi néfaste sur le climat dans lequel peuvent se tenir des négociations fructueuses. Alors, que prenne fin ce terrorisme insensé où qu'il puisse se produire.

Comme vous le savez, le Gouvernement du Canada n'a jamais essayé d'imposer des idées préconçues sur ce qui pourrait constituer les dispositions d'un accord éventuel. Cela est du ressort des parties mêmes qui sont en cause.

Nous continuons de croire, toutefois, que la Résolution 242 adoptée en novembre 1967 par le Conseil de sécurité offre un cadre tout prêt et tout à fait convenable pour la conclusion d'une entente.

La résolution a été soigneusement rédigée de manière à concilier les positions essentielles des deux parties et à établir une répartition équitable des obligations. On s'est nettement rendu compte que ces deux objectifs avaient été réalisés lorsque la plupart des parties au conflit ont accepté la résolution comme un bon point de départ pour la recherche d'un arrangement pacifique au Proche-Orient. Le Canada a constamment appuyé les dispositions de la résolution à l'élaboration desquelles nous avons étroitement collaboré, en insistant seulement sur le fait qu'il fallait toujours y donner une interprétation strictement littérale. Nous avons résisté à toute tentative visant à infléchir la résolution ou à en faire ressortir tel élément plutôt que tel autre.

Ce que le Canada continue de trouver aussi important aujourd'hui qu'hier, c'est que les parties au conflit se prêtent aux préliminaires de la paix en se fondant sur les principes énoncés dans la Résolution 242. Espérons que la guerre d'octobre 1973 aura été la dernière étape des vingt-cinq années de conflits du Moyen-Orient et que le prochain quart de siècle représentera une ère de paix dans la région. La récente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les matières premières et le développement a fait ressortir de nombreux problèmes de survivance qui se posent sur notre planète et auxquels l'humanité se doit de consacrer toute son énergie. Nous ne pouvons plus nous permettre les différends et les confrontations stériles qui épuisent inutilement les ressources humaines et matérielles.